

## Commune de NARCASTET

### ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 2026/6

**Le Maire,**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-44 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 3 février 2020, modifié les 21/10/2020 et 25 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 janvier 2026 procédant à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Narcastet ;

Vu la notification du dossier et les avis émis par les personnes publiques associées ou consultées ;

Vu la saisine de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 27 janvier 2026 au titre de la demande d'avis relative à l'évaluation environnementale sur le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la décision n° E2600015/64 du 17 mars 2026 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Pau désignant Monsieur André VILLEMUR en qualité de commissaire enquêteur et Madame Karine LE CALVAR en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante ;

Vu les pièces des dossiers soumis à enquête publique ;

### ARRETE

#### Article 1

Il sera donc procédé sur la commune de Narcastet à une enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de Narcastet du lundi 11 mai 2026 à 14 heures au lundi 15 juin 2026 à 19 heures.

Au terme de l'enquête, la procédure sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de Narcastet.

#### Article 2

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Narcastet :  
*Adresse : Mairie de Narcastet – 2 chemin Lacarrau – 64510 NARCASTET – Tel : 05 59 82 06 00 –  
Courriel : [commune-de-narcastet64@orange.fr](mailto:commune-de-narcastet64@orange.fr)*

Le responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Narcastet :  
*Adresse : Mairie de Narcastet – 2 chemin Lacarrau – 64510 NARCASTET – Tel : 05 59 82 06 00 – Courriel :  
[commune-de-narcastet64@orange.fr](mailto:commune-de-narcastet64@orange.fr)*

### Article 3

Monsieur André VILLEMUR, ingénieur EDF, délégué territorial production hydroélectrique Adour, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Pau.

Madame Karine LE CALVAR, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Pau

### Article 4

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, auquel il est annexé notamment les différents avis des personnes publiques associées ou consultées, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Narcastet, 2 chemin Lacarrau (64510) pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit les lundis et jeudis de 14H00 à 19H00 et les mardis et mercredis de 8h00 à 12H00.

### Article 5

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Narcastet :

- Le lundi 11 mai 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- Le jeudi 28 mai 2026 de 16 heures à 19 heures ;
- Le lundi 15 juin 2026 de 16 heures à 19 heures.

### Article 6

Pendant la durée de l'enquête, toute personne peut consulter le dossier d'enquête au format papier en Mairie et le télécharger sur le site internet de la Mairie de Narcastet : [www.narcastet.fr](http://www.narcastet.fr) . Le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique à la Mairie de Narcastet aux jours et heures d'ouverture habituels.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives à la révision du PLU pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en Mairie de Narcastet.

Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par voie électronique à l'adresse de la Mairie de Narcastet : [commune-de-narcastet64@orange.fr](mailto:commune-de-narcastet64@orange.fr)

Des informations concernant ce projet peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Narcastet, à la Mairie de Narcastet (05 59 82 06 00).

## Article 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Narcastet le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

## Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'au Vice-Président du Tribunal Administratif de Pau.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions définitives du commissaire enquêteur à la Mairie de Narcastet aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet [www.narcastet.fr](http://www.narcastet.fr), pendant une période d'un an à compter de sa réception en Mairie de Narcastet.

## Article 9

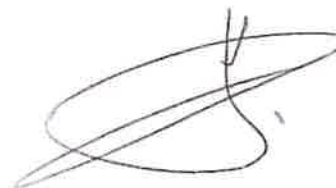
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Narcastet, sur le site internet de la commune [www.narcastet.fr](http://www.narcastet.fr) et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Narcastet.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Narcastet  
Le 21 avril 2026

Le Maire,  
Christophe CORDEIRO



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

SLOW

ID : 064-216404137-20260421-AG2026\_6-AR